

DÉLIBÉRATION N° 09-03 DU 2 AVRIL 2009

AVENANT GRENELLE  
AU CONTRAT D'OBJECTIF ÉTAT- AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

Le conseil d'administration de l'Agence de l'eau Seine-Normandie délibérant valablement,

- vu le contrat d'objectifs Etat-Agence de l'eau Seine-Normandie 2007-2012 du 7 mai 2007
- vu le projet de loi de programmation relatif à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement adopté par le Sénat le 10 février 2009

**DECIDE :**

**Article 1**

D'approuver l'avenant au contrat d'objectifs 2007-2012 de l'Agence de l'eau Seine-Normandie relatif au Grenelle de l'environnement.

**Article 2**

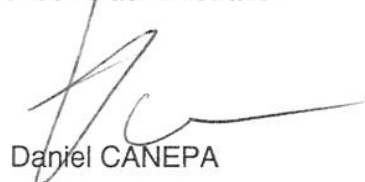
D'autoriser le Président du Conseil d'administration et le Directeur de l'Agence à finaliser et à signer cet avenant.

Le Secrétaire  
Directeur général de l'Agence,



Guy FRADIN

Le Président  
du Conseil d'administration



Daniel CANEPA